



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général

Service de la coordination des politiques publiques

Bureau de la coordination  
et des procédures environnementales

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

## **AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

L'enquête publique prescrite par l'arrêté n° 2023-2591/SG/SCOPP/BCPE du 30 novembre 2023, au titre des Codes de l'urbanisme et de l'environnement et préalable à l'autorisation préfectorale, portant sur la déclaration de projet concernant la réhabilitation du site historique de Villèle, situé sur la commune de Saint-Paul, et emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Paul est prolongée pour une durée de 15 jours jusqu'au 31 janvier 2024 par l'arrêté n°2024-80/SG/SCOPP/BCPE du 11 Janvier 2024.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Noël PASSEGUE assurera les permanences complémentaires aux lieux, jours et heures suivants :

**Mairie principale de Saint-Paul – siège de l'enquête** : place du Général de Gaulle – CS 51015 – 97864 Saint-Paul :

<b>Jeudi 25 janvier 2024</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>
<b>Mercredi 31 janvier 2024</b>	<b>de 13h00 à 16h00</b>

**Mairie annexe de Saint-Gilles-les-Hauts :**

<b>Vendredi 19 janvier 2024</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>
<b>Mardi 23 janvier 2024</b>	<b>de 13h00 à 16h00</b>
<b>Lundi 29 janvier 2024</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>

Le dossier ainsi que les observations et propositions électroniques du public pourront être consultés sur le site internet de la préfecture de La Réunion à l'adresse suivante : <http://www.reunion.gouv.fr>, et sur un poste informatique en préfecture (Service de la coordination des politiques publiques - bureau de la coordination et des procédures environnementales – situé au 26 Avenue de la Victoire, à Saint-Denis) aux heures habituelles d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30, et de 14h00 à 15h30.

Le dossier est consultable jusqu'au 31 janvier 2024 inclus à la mairie principale de Saint-Paul, et à la mairie annexe de Saint-Gilles-les-Hauts.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux, et consigner ses observations sur le/les registres ouverts à cet effet, ou par voie électronique à l'adresse suivante :

[enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr](mailto:enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr),

ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie principale de Saint-Paul – adresse : Hôtel de Ville, place du Général de Gaulle – CS 51015 – 97864 Saint-Paul), à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Noël PASSEGUE, (en cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, Monsieur Jean-Pierre SCHIETTECATTE).

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.